



FICHE DE PRESSE

3 juillet 2013

Signature de la convention du programme d'intérêt général "logements locatifs dégradés et logements vacants" de l'Agglomération d'Agen

Le préfet en tant que délégué local de l'Anah signera avec le président de l'agglomération d'Agen, les maires des 17 communes de l'agglomération concernée et le président du conseil général, la convention du programme d'intérêt général "logements locatifs dégradés et logements vacants" de l'Agglomération d'Agen, jeudi 4 juillet.

La signature de cette convention permet aux différents partenaires (Anah, Conseil Général, Conseil Régional et agglomération d'Agen) de mobiliser une enveloppe de plus de 2,2M€ pour aider les propriétaires à rénover leur bien, avec des subventions pouvant aller de 45 à 65% du montant hors taxe des travaux (soumis aux critères d'éligibilité de l'Anah). Dans le cadre de ce programme, l'Anah attribue une subvention de près de 1,3M€.

Ainsi, durant les 3 ans (2013/2016) de l'opération et sur les 17 communes concernées par le programme, il est prévu de traiter 90 logements locatifs appartenant à des propriétaires privés.

Ce programme d'intérêt général répond à 2 grands enjeux :

- améliorer le confort du parc locatif existant en luttant contre l'habitat indigne et la vétusté des logements,
- contribuer au renouvellement urbain et la revalorisation des centres bourgs, en mobilisant le parc de logements vacants pour développer l'offre locative sociale.

CONTACTS PRESSE

Marie-Claude BOUSQUIER
☎ 05 53 77 61 82 ou 06 73 56 75 50
marie-claude.bousquier@lot-et-garonne.gouv.fr

Joëlle MEURISSE
☎ 05 53 77 61 83
joelle.meurisse@lot-et-garonne.gouv.fr